

Pétition de soutien adressée au Conseil d'Etat du canton de Vaud pour Elvira Alibalic

Elvira Alibalic est originaire de Bosnie Herzégovine dans une région à majorité serbe. Née en 1975, elle est de religion musulmane.

Elvira a passé son enfance à Prnjavor/Banja Luka dans des conditions misérables et d'extrême pauvreté. Sa famille comptant 6 enfants effectuait des tâches agricoles dans des conditions quasiment d'esclavage pour un propriétaire abusif. En 1993, sa sœur est "mariée" de force à un serbe, propriétaire des terrains. Le "mari" est violent avec son épouse et frappe même les parents d'Elvira.

La situation d'une musulmane en territoire serbe n'est pas facile. La crainte des violences est permanente. Il arrive à Elvira de passer ses nuits en forêt et de revenir discrètement au petit matin pour ne pas se faire remarquer et dévoiler ainsi son angoisse.

En 1994, Elvira quitte son village avec une tante pour s'installer dans une région à majorité musulmane. Puis elle rejoint la Suisse en bus et se réfugie à Berne chez une cousine. Elle demande l'asile en 1996 et se trouve assignée au canton de Vaud. Elle loge à Chavornay. De 1997 à 2002 elle retourne néanmoins à St-Gall chez sa cousine qui, entre-temps, a quitté Berne. Cette même année elle perd son frère traumatisé par les horreurs de la guerre et fortement dépressif. Elvira n'a pas revu sa famille depuis 1994.

En 2002, le canton de Vaud lui reproche de ne pas faire d'effort d'intégration. Elle vient donc en Suisse romande, se présente chez ADECCO et effectue des travaux occasionnels auprès de l'entreprise Hilcona à Orbe où elle se révèle être une employée consciencieuse et de toute confiance. D'ailleurs, cette entreprise l'engage à plein temps en 2004. Bien que de nature discrète et réservée, Elvira fait de grands efforts d'intégration. Ses connaissances de la langue française progressent régulièrement.

Elvira trouve enfin une dignité. Elle travaille, elle dispose d'un petit appartement, elle est autonome financièrement. La vie commence enfin à lui sourire un peu... mais hélas pas pour longtemps. Le 28 octobre 2005, l'Office fédéral des migrations (ODM) lui ordonne de quitter le territoire suisse. Un recours, déposé le 28 novembre, est refusé par la Commission suisse des recours en matière d'asile (CDR) en date du 12 décembre. De plus, le SPOP l'interdit de travail au 31 décembre 2005.

Les signataires demandent instamment au Conseil d'Etat du Canton de Vaud :

- *de tenir compte des 10 années que la requérante a passées dans notre pays, de sa volonté d'intégration professionnelle et personnelle,*
- *qu'il ne procède pas au renvoi d'Elvira Alibalic et prenne toute mesure utile pour assurer la régularisation de sa situation,*
- *qu'il autorise le travail de la requérante afin de maintenir son indépendance financière.*

	Nom et prénom	Adresse, NPA, Localité	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Liste à retourner (même incomplète), **avant le 11 mars 2006**,
à Coordination Asile Nord Vaudois
p.a. Pierre-André Cornaz, Cité Prévile 27, 1400 Yverdon-les-Bains.
Merci